

Délibération 1/2021

Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 02/03/2021 à 14 heures s'est tenue à l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion sans condition de quorum du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 01/03/2021/2019, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 01/03/2021 et convoquée par lettre du 22/02/2021.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présent(e)s :

Madame Marie Laure MUGNIER

Madame Sophie PANTEL suppléante de Monsieur Denis BERTRAND

Étaient absent(e)s :

Madame Aurélie MAILLOLS

Monsieur Fabrice VERDIER

Madame Dominique GIRON

Monsieur Pierre BOULDOIRE

Monsieur Sébastien DAVID

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
29 MARS 2021
BUREAU DU COURRIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

Vu l'arrêté 01-2021 du Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, déléguant à Marie-Laure MUGNIER représentante du Département de la Haute-Loire, la présidence du Syndicat Mixte Autoroute Numérique 75, conformément à l'article 6-2 des statuts du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 précisant que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux membres du bureau ou, en cas d'empêchement de ces derniers, à des membres du comité syndical. Il peut également déléguer pour partie sa signature par arrêté, dans les cas prévus par la loi et sous sa surveillance et sa responsabilité ;

OBJET : Approbation du compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020 et affectation des résultats

Après en avoir délibéré, Madame Sophie PANTEL, étant rapporteur, Madame la Présidente déléguée Marie Laure MUGNIER, ne prenant part ni au débat ni au vote,

Le comité syndical,

1) Approuve à l'unanimité conformément à l'article L.1612-12-1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales :

1 – d'une part le compte administratif de l'exercice 2020 du syndicat, joint en annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00 €	133 875,84 €	0,00 €	221 753,65 €	0,00 €	355 629,49 €
Opérations exercice	12 762,22 €	2 069,60 €	111 433,59 €	143 953,52 €	124 195,81 €	146 023,12 €
Total	12 762,22 €	135 945,44 €	111 433,59 €	365 707,17 €	124 195,81 €	501 652,61 €
Résultat de clôture	0,00 €	123 183,22 €	0,00 €	254 273,58 €	0,00 €	377 456,80 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Total cumulé	0,00 €	123 183,22 €	0,00 €	254 273,58 €	0,00 €	377 456,80 €
Résultat définitif	0,00 €	123 183,22 €	0,00 €	254 273,58 €	0,00 €	377 456,80 €

2 – Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Le comité syndical déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

3 – Décide à l'unanimité d'affecter comme suit les résultats 2020 :

123 183,22 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

254 273,58 € au compte 001 (excédent de d'investissement reporté)

REQU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
29 MARS 2021
BUREAU DU COURRIER

A Mende, le 02/03/2021
La Présidente déléguée du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75
Marie Laure MUGNIER

